

été créé en janvier 1998 et a tenu sa séance inaugurale un mois plus tard. Le Conseil, qui relève du ministre du Commerce international, veille à informer le gouvernement sur les points de vue du secteur privé concernant la politique commerciale internationale et les questions de développement du commerce international.

3.1 Accès aux marchés

- Bien qu'il soit difficile de décrire en détail l'impact de l'**Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)**, on a observé une augmentation visible du commerce, de l'investissement et de l'emploi au Canada depuis la mise en oeuvre de cet accord.
 - Les exportations de marchandises du Canada à destination des États-Unis ont augmenté de 63 p. 100 depuis la mise en oeuvre de l'ALENA, pour atteindre 244 milliards \$ en 1997.
 - Les exportations canadiennes à destination du Mexique ont augmenté de 54 p. 100 au cours de la même période, pour atteindre 1,3 milliard \$ en 1997.
 - Les investissements étrangers provenant des partenaires du Canada dans l'ALENA ont également augmenté au cours des quatre dernières années; l'investissement étranger direct en provenance des États-Unis a progressé de 21 p. 100 en 1996 par rapport à 1993, qui était la dernière année avant l'établissement de l'ALENA, alors que l'investissement en provenance du Mexique était en hausse de 35 p. 100.
- Les dirigeants ont lancé des négociations pour l'établissement de la **Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA)** au cours du sommet d'avril des Amériques qui s'est tenu à Santiago (Chili). Une structure de négociation pour la ZLEA a été convenue, le Canada présidant le processus pendant les 18 premiers mois.
- Le Canada a participé activement à une série d'initiatives de l'**Organisation mondiale du commerce (OMC)** en 1997 :
 - Un **accord sur les télécommunications de base** a été conclu en février 1997, avec la participation de pays représentant plus de 90 p. 100 des revenus mondiaux des télécommunications. L'accord, qui est entré en vigueur en février 1998, assure l'accès pour le Canada aux marchés clés des États-Unis et de l'Union européenne, améliore les possibilités de desservir certains pays de l'Asie et de l'Amérique latine, et offre les avantages d'un cadre commercial transparent et multilatéral fondé sur des règles.
 - En mars 1997, le Canada et 42 autres pays concluaient l'**Accord sur les technologies de l'information (ATI)**, créant ainsi un marché sans